



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3730^e séance

Vendredi 10 janvier 1997, à 18 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Owada	(Japon)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Berrocal Soto
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Kenya	M. Mahugu
	Pologne	M. Włosowicz
	Portugal	M. Monteiro
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Suède	M. Oswald

Ordre du jour

Amérique centrale : efforts en faveur de la paix

Rapport du Secrétaire général (S/1996/1045 et Add.1 et 2)

La séance est ouverte à 18 h 35.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants du Conseil de sécurité

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puisque cette séance est la première tenue cette année par le Conseil de sécurité, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : le Costa Rica, le Japon, le Kenya, le Portugal et la Suède. Nous nous félicitons d'avance de leur participation aux travaux du Conseil, laquelle, nous en sommes certains, lui sera extrêmement précieuse pour s'acquitter de ses énormes responsabilités face à tant de défis.

Je voudrais aussi exprimer les remerciements du Conseil aux membres sortants pour leur importante contribution aux travaux du Conseil. Les représentants du Botswana, de l'Allemagne, du Honduras, de l'Indonésie et d'Italie ont tous mis leurs talents au service du Conseil, dont ils ont dirigé les travaux de manière remarquable.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Francesco Paolo Fulci, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon dont il a assumé la présidence du Conseil au cours du mois de décembre 1996. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en exprimant à l'Ambassadeur Fulci ma profonde reconnaissance pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Amérique centrale : efforts en faveur de la paix

Rapport du Secrétaire général (S/1996/1045 et Add.1 et 2)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Canada, de la Colombie, du Guatemala, du Mexique, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Espagne et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être

invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Martini Herrera (Guatemala) prend place à la table du Conseil; Mme Ramírez (Argentine), M. Fowler (Canada), M. Londono-Paredes (Colombie), M. Tello (Mexique), M. Bieganman (Pays-Bas), M. Aass (Norvège), M. Laclaustra (Espagne) et M. De Rojas (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Amérique centrale : efforts en faveur de la paix, documents S/1996/1045 et Add.1 et 2.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/18, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Venezuela.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre, du 10 janvier 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'une lettre de la même date, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures du Guatemala, qui sera distribuée en tant que document S/1997/23.

Le premier orateur sur ma liste est le représentant du Guatemala, à qui je donne la parole.

M. Martini Herrera (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : Avec la signature de l'Accord final le 29

décembre dernier, le Guatemala a mené à bien un processus de négociations de paix n'exigeant qu'une vérification par une force de maintien de la paix, comme le Secrétaire général l'a demandé dans ses rapports des 17 et 30 décembre 1996.

La communauté internationale a suivi avec le plus grand intérêt le processus guatémaltèque, qu'elle a appuyé de façon constructive tout au long des dernières années, et elle a accueilli avec une grande satisfaction la signature de la paix. À présent, elle attend avec impatience la décision que prendra le Conseil à propos de l'envoi d'une mission de paix, qui permettrait au peuple guatémaltèque de consolider le retour à la paix et la réconciliation dans le pays, et faciliterait la mise en oeuvre des accords conclus concernant le cessez-le-feu, le désarmement et la démobilisation des combattants.

Le processus de négociations de paix au Guatemala a été complexe et difficile. Il a exigé d'énormes efforts, aux plans interne et externe, et, outre la réconciliation et l'instauration de la coexistence pacifique, il permettra des transformations notables dans le pays. Les Nations Unies ont résolument et constamment appuyé ce processus, et leur participation a été cruciale et profonde. L'Assemblée générale a donné son ferme appui pendant ces dernières années qu'ont demandé les négociations et elle a autorisé une Mission de vérification de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Le Secrétaire a assumé la responsabilité centrale d'une médiation intelligente et créatrice. En outre, le Guatemala a pu compter sur l'appui du Groupe des pays amis du processus de paix, qui s'est attaché à promouvoir ce vaste effort de l'Organisation. À tous, nous exprimons de nouveau, au nom du peuple et du Gouvernement guatémaltèques, notre reconnaissance et notre gratitude.

Tous ces précieux efforts ont une continuité logique. Après la conclusion des négociations et la signature de l'Accord pour une paix solide et durable, vient la phase de mise en oeuvre et de réalisation. Pour cela, une vérification internationale des mesures relatives à l'Accord sur le cessez-le-feu par le biais de l'autorisation d'une composante militaire est nécessaire. C'est ce qu'a proposé le Secrétaire général à la demande des parties et le Conseil de sécurité doit prendre une décision à cet égard.

Nous savons très bien que la majorité des membres du Conseil de sécurité seraient d'accord pour autoriser cette mission. Nous savons aussi que tous les membres du Conseil sont parfaitement conscients des responsabilités qui leur incombent aux termes de la Charte des Nations Unies.

Le problème qui se pose à nous est clair : il s'agit simplement de faciliter la vérification d'un accord entre les anciennes parties au conflit. Par conséquent, nous sommes convaincus que les membres du Conseil répondront favorablement à la demande que leur a présentée le Secrétaire général.

Personne n'ignore le problème d'ordre bilatéral qu'a évoqué l'un des membres permanents du Conseil à propos de cette question. Malgré le caractère inhabituel de cette situation, le Guatemala a jugé bon de mener avec les représentants de ce pays des consultations sur les questions d'ordre bilatéral. Il l'a fait avec les meilleures intentions et la souplesse nécessaire pour surmonter la difficulté qui s'était fait jour. Je voudrais souligner à cet égard la volonté de mon gouvernement de contribuer de façon constructive à l'instauration de relations amicales entre les pays. En outre, je tiens à assurer le Conseil que nous n'avons jamais eu l'intention de nous ingérer dans les affaires intérieures d'un État, quel qu'il soit. De même, je voudrais réitérer que notre comportement international est guidé par le respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies pour ce qui est de s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique des autres États.

Reconnaissant la gravité de la situation, outre les importantes consultations bilatérales qui ont permis des échanges de vues constructifs et des progrès sensibles, le Ministre guatémaltèque des relations extérieures a envoyé une lettre au Président du Conseil de sécurité pour expliquer la portée de ces consultations. Tout cela prouve bien la bonne volonté de mon gouvernement et son ardent désir de faire de son mieux pour régler cette situation et pour obtenir une décision favorable du Conseil.

Nous pensons qu'il convient de garder présent à l'esprit que les membres du Conseil, en s'acquittant des responsabilités qui leur incombent aux termes de la Charte, ne doivent pas permettre que des questions bilatérales étrangères aux problèmes examinés par le Conseil entravent ses décisions. Dans l'exercice de leurs responsabilités, les membres du Conseil doivent faire preuve de prudence, d'équité et d'esprit de justice.

Qu'il me soit permis de dire qu'abuser de son statut de membre permanent par le biais d'un recours injustifié au veto est inadmissible. Si cela devait se produire, il faudrait que l'Assemblée générale en prenne note.

La question est entre vos mains. Il s'agit de donner à un pays la possibilité de parvenir à la paix après de nom-

breux sacrifices. La communauté internationale et l'ensemble du peuple guatémaltèque attendent votre décision. Nous espérons qu'elle sera favorable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Londoño-Paredes (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, mes premiers mots seront pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en cette phase importante de ses travaux et pour vous souhaiter plein succès. Nous vous connaissons et nous sommes certains que, comme vous l'avez toujours fait, vous conduirez de façon brillante et constructive les délibérations de cet important organe des Nations Unies.

Ma délégation se réjouit vivement de prendre la parole dans le débat sur cette question, en un moment historique du processus de recherche et de consolidations de la paix au Guatemala. La signature des accords de paix le 29 décembre dernier revêt une énorme signification pour les peuples de l'Amérique centrale et pour tout un hémisphère qui a dû faire face à la terrible réalité d'un affrontement armé.

La Colombie a toujours maintenu des liens d'amitié et de coopération étroits avec les pays de l'Amérique centrale, dont plusieurs sont des pays voisins limitrophes, avec lesquels nous partageons la mer des Caraïbes. Au cours de la période complexe du conflit en Amérique centrale, notre pays, en compagnie du Mexique, du Panama et du Venezuela, a formé le «Groupe de Contadora», auquel quatre autres pays frères latino-américains ont par la suite joint leurs efforts. Trois années d'efforts énormes et constants ont empêché la généralisation du conflit et jeté les bases du retour à la paix dans la région.

De même, nous avons participé activement au processus de paix en El Salvador et avons été à l'origine du premier dialogue entre le gouvernement de ce pays et les dirigeants de la guérilla du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional. Dans une petite localité du nord d'El Salvador perdue entre la forêt tropicale et les montagnes, nous avons été témoins de ce premier pas historique. Plus tard, nous avons également fait partie du Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala. Nous sommes donc fiers d'avoir contribué à la recherche de la paix et à la consolidation d'une démocratie authentique dans cette région dont nous nous sentons partie.

La signature des accords de paix au Guatemala n'a pas seulement mis un terme à l'un des affrontements les plus douloureux et les anciens du continent; en fermant le chapitre du dernier des conflits de l'Amérique centrale, elle montre également que, aujourd'hui plus que jamais, la violence est un instrument anachronique de lutte politique. La paix entre les Guatémaltèques est le résultat d'un processus difficile qui a connu des hauts et des bas mais qui a eu le mérite de traduire le sentiment et l'attitude déterminée du peuple du Guatemala, dans la mesure où seule la paix peut renverser les barrières qui entravent son développement économique et social.

Nous pensons que le processus de négociation a été rigoureux quant aux questions de fond et pragmatique quant aux aspects opérationnels, et qu'il possède la légitimité nécessaire pour contribuer à la construction d'un nouveau Guatemala. C'est pourquoi nous souhaitons remercier et louer le Gouvernement de la République soeur du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) de leur attitude courageuse et franche et rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour le travail de médiation qu'elle a effectué intelligemment et inlassablement.

Il est temps maintenant de passer à un processus délicat et complexe de démobilisation graduelle de la guérilla et de la vérification des accords de paix. Nous savons que l'ensemble de la communauté internationale et, naturellement, les membres du Conseil de sécurité feront tout leur possible pour atteindre l'objectif souhaité, lequel est assurément aussi un but de l'Organisation des Nations Unies qui constitue l'une des grandes tâches que le monde attend de l'Organisation des Nations Unies après la fin de la guerre froide.

Nous sommes convaincus que ce processus contribuera à consolider la démocratie et à promouvoir et renforcer les relations du Guatemala avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Venezuela. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Rojas (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, j'aimerais, pour commencer, unir la voix du Venezuela aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et vous souhaiter plein succès dans l'exécution de cette très importante responsabilité.

Le Venezuela a demandé à intervenir au Conseil en cette occasion pour appuyer pleinement le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), figurant au document S/1996/1045 et Add.1 et 2, ainsi que le projet de résolution dont le Conseil est saisi et qui figure au document S/1997/18. Le Venezuela fait partie du Groupe des amis du processus de paix au Guatemala ainsi que des pays qui contribuent à la MINUGUA et, à ce titre, il a parrainé, avec les autres membres du Groupe des amis, ledit projet de résolution.

Nous appuyons le déploiement d'une petite composante militaire des Nations Unies qui serait annexée à la MINUGUA, comme le demande le Secrétaire général dans son rapport. Nous sommes convaincus que c'est la meilleure façon de parvenir à une paix solide et durable, conformément à l'Accord signé à Guatemala le 29 décembre 1996 par les représentants du Gouvernement guatémaltèque et de l'Unidad Revolucionara Nacional Guatemalteca (URNG), dans lequel les deux parties ont demandé l'envoi d'une mission militaire des Nations Unies pour vérifier le respect de l'Accord sur le cessez-le-feu définitif réalisé au cours du processus.

À cet égard, le Venezuela estime que la communauté internationale a la responsabilité d'apporter tout l'appui nécessaire à la réalisation complète de ce qui a été conclu, afin que le peuple guatémaltèque puisse commencer à emprunter la voie de la paix durable et de la démocratie solide, au profit de tous les citoyens du Guatemala et de notre région latino-américaine. Nous notons également la grande importance que revêt la communication du Gouvernement guatémaltèque, à laquelle il a été fait allusion ici, et qui figure au document S/1997/23. Pour toutes ces raisons, nous espérons que le projet de résolution recevra l'appui total qu'il mérite de tous les membres de ce conseil.

Pour terminer, nous souhaitons transmettre, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, aux membres de la délégation de la République soeur du Guatemala, nos sentiments de solidarité fraternelle et d'appui inébranlable en ce moment très important de leur histoire. Ils peuvent être sûrs

que nous continuerons d'être à leurs côtés à tout moment à l'avenir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Biegman (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, en vous félicitant, comme il est d'usage, de votre élection, j'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants souscrivent à cette déclaration : Chypre, la République tchèque, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie.

L'Union se félicite chaleureusement de la signature à Guatemala, le 29 décembre dernier, de l'Accord relatif à une paix ferme et durable.

Cette signature représente un pas historique dans l'histoire du Guatemala, mettant fin au plus long conflit dans la région, source d'immenses douleurs et souffrances pour le peuple guatémaltèque. En même temps, elle marque l'aboutissement du processus de paix en Amérique centrale.

L'Union européenne s'est longtemps intéressée activement au processus de paix en Amérique centrale, en particulier au travers du dialogue de San José, et elle se déclare à nouveau prête à aider le peuple guatémaltèque à mettre en oeuvre les accords de paix.

Nous souhaitons féliciter le Gouvernement du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG). Leur détermination commune et les efforts constants des Nations Unies, notamment ceux du Médiateur de l'ONU, Jean Arnault, assisté du Groupe des pays amis, ont jeté les bases des accords de grande portée signés à Mexico, Oslo, Stockholm et Madrid et qui sont entrés en vigueur à l'occasion de la cérémonie de signature qui a eu lieu à Guatemala.

La mise en oeuvre de l'Accord nécessite la pleine coopération des parties. Nous leur demandons de s'acquitter de bonne foi des engagements auxquels elles ont souscrit en gardant à l'esprit que ce sont elles qui sont principalement responsables de consolider la paix et d'empêcher tout regain de violence. Les citoyens guatémaltèques méritent de vivre enfin en paix.

Le Guatemala doit maintenant faire face au défi que constitue l'édification d'une société démocratique fondée sur la primauté du droit, ouverte à la participation égale de tous les citoyens guatémaltèques et dans le plein respect des droits de l'homme.

La vérification des accords de paix a été confiée par les deux parties aux Nations Unies. Par conséquent, l'Union européenne approuve le rapport du Secrétaire général en date du 17 décembre 1996, qui déclare que la vérification exigera le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies et que, conformément à la pratique établie à l'ONU, un tel déploiement nécessitera l'autorisation du Conseil de sécurité, qui a toujours appuyé le processus de paix en Amérique centrale depuis la première fois où, dans sa résolution 530 (1983), il a loué les membres du Groupe de Contadora de leurs efforts.

Nous espérons par conséquent que le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui pourra être adopté par consensus, en tant que témoignage de la détermination continue de toute la communauté internationale d'appuyer le processus de paix au Guatemala.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général en faveur de l'adjonction d'un groupe de 155 observateurs militaires à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA).

En même temps, nous souscrivons à l'appel lancé dans le projet de résolution à l'adresse des deux parties pour qu'elles honorent leurs engagements mutuels et coopèrent pleinement à la tâche de vérification de l'Accord de cessez-le-feu et de toutes les obligations qui en découlent.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège, à qui je donne la parole.

M. Aass (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'associer la Norvège aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous vous souhaitons plein succès dans la réalisation de cette importante mission.

Depuis la fin des années 80, il y a eu, en Amérique latine, une tendance positive à la démocratisation et au règlement pacifique des conflits. À cet égard, un jalon important a été la signature, le 29 décembre 1996, de l'Accord de paix final au Guatemala, qui a mis fin à un conflit armé interne qui a ravagé le pays durant 36 ans et provoqué la mort de 150 000 personnes et le déplacement de 1 million d'hommes, de femmes et d'enfants.

L'Accord de paix est le résultat de laborieuses négociations menées entre le Gouvernement guatémaltèque et le mouvement de guérilla, l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG). Les négociations ont commencé avec l'accord conclu à Oslo en mars 1990, qui établissait le cadre de discussions officielles. La persévérance et le pragmatisme manifestés par les parties aux négociations sont de bon augure pour l'action à entreprendre pour faire face aux défis importants touchant aux questions sociales, économiques et de réconciliation auxquelles les Guatémaltèques sont confrontés aujourd'hui.

En termes strictement économiques, le Guatemala est un pays pauvre, mais riche de par son histoire, ses traditions, sa culture et sa diversité ethnique. Une majorité de la population est d'origine indigène, qui a payé un lourd tribut en termes d'injustice sociale et de souffrances provoquées par la guerre. Le peuple guatémaltèque mérite un avenir meilleur, et l'Accord de paix représente une chance historique à cet égard.

La communauté internationale et les Nations Unies ont joué un rôle essentiel dans le processus de paix au Guatemala. La médiation patiente et constructive entreprise par les Nations Unies depuis 1994, jointe à l'engagement constructif et à l'encouragement du Groupe des pays amis, a beaucoup contribué à l'issue pacifique du conflit. À présent, les armes se sont tues. Toutefois, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre. Il ne peut y avoir de paix au Guatemala sans développement, éducation, tolérance et égalité des chances. Aujourd'hui, les Guatémaltèques sont avides de construire un Guatemala meilleur. Pour assurer une transition sans heurt vers la nouvelle phase de reconstruction et de réconciliation, le Guatemala continue d'avoir besoin de l'aide de ses nombreux amis. Une partie en sera fournie par les pays donateurs et les institutions internationales. Mais pour aider les Guatémaltèques à transformer leurs épées en socs de charrue, le Secrétaire général a recommandé l'adjonction à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des

engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) d'un groupe de 155 observateurs militaires et du personnel médical nécessaire.

En tant que membre du Groupe des pays amis, la Norvège a coparrainé le projet de résolution autorisant l'envoi d'observateurs militaires au Guatemala. La réintégration de l'URNG dans la vie civile est un élément vital du processus de paix. Compte tenu du lourd tribut qu'a dû payer son peuple tout au long du conflit armé, nous espérons qu'on ne permettra pas qu'aucune question étrangère au conflit entrave les efforts visant à assurer au Guatemala un avenir meilleur. À cet égard, les membres du Conseil de sécurité, et en particulier les membres permanents, portent une responsabilité très particulière. C'est pourquoi mon gouvernement exhorte le Conseil de sécurité à adopter le présent projet de résolution.

Si la communauté internationale est disposée à accompagner le Guatemala un peu plus loin sur la voie de la paix et de la normalisation, l'expérience guatémaltèque pourrait devenir un modèle de solidarité internationale constructive et efficace.

Beaucoup de choses sont en jeu dans le vote d'aujourd'hui. Il dépend du Conseil de sécurité de donner une chance à la paix au Guatemala.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mexique, à qui je donne la parole.

M. Tello (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Mexique voudrait faire part de la satisfaction et de la joie qu'il a ressenties à la suite de la signature, le 29 décembre dernier, de l'Accord final sur une paix solide et durable entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG). La signature de cet accord constitue, à juste titre, un motif de fierté pour le peuple guatémaltèque. C'est un temps de réjouissance et d'espoir pour des millions de Guatémaltèques : des femmes et des hommes de toutes classes sociales, ethnies et croyances, dont l'objectif commun est une coexistence harmonieuse et pacifique.

Le peuple et le Gouvernement du Mexique ne peuvent qu'exprimer l'immense satisfaction que provoque en eux ce moment historique que vit le peuple guatémaltèque. Le

Guatemala et le Mexique sont unis par un passé qui est pour eux un point de référence commun. Nous avons en commun une histoire, une géographie, une culture, des traditions, une langue et des modes de vie identiques. Plus que des pays limitrophes, nous sommes des pays frères, avec des souhaits et des aspirations convergents, qui nous poussent à devenir deux nations modernes et dynamiques à l'aube du XXI^e siècle.

Le Gouvernement mexicain voudrait de nouveau rendre hommage au Gouvernement guatémaltèque, dirigé par le Président Alvaro Arzú, pour sa conviction historique que la seule voie pour son peuple est celle de l'entente et de la paix. Nous sommes également reconnaissants à ceux qui ont lutté pour édifier une société de liberté, de justice et de démocratie. Nous félicitons sincèrement le Gouvernement et l'URNG de leur dévouement et des efforts déployés pour maintenir au-dessus de l'affrontement l'objectif du dialogue et de la raison, en tant que moyens les plus précieux de règlement des différends.

En fin de compte, ce succès est celui de la société guatémaltèque tout entière, qui a laissé derrière elle les doutes, les craintes et la méfiance et qui a décidé, avec courage et détermination, de s'engager sur la voie de la solidarité et de la paix.

Je voudrais également rendre hommage à M. Boutros Boutros-Ghali, qui, avec sa vision d'homme d'État, a inlassablement encouragé le processus de paix au Guatemala. Le Secrétaire général a fait preuve d'une sensibilité qui n'appartient qu'aux grands internationalistes. Nous avons également une dette de gratitude envers ceux qui se sont consacrés à ce processus avec dévouement et par conviction personnelle. Je pense en particulier à M. Jean Arnault ainsi qu'à l'équipe du Bureau pour le Guatemala, qui n'ont cessé d'insuffler confiance et optimisme au processus de paix.

Le projet de résolution contenu dans le document S/1996/18 dont le Conseil de sécurité est saisi n'est pas — je répète, n'est pas — la solution ni l'élément définitif de la paix au Guatemala. Il s'agit d'une décision qui a déjà été prise par la société guatémaltèque. Le projet de résolution signifie simplement la reconnaissance par la communauté internationale de ce que les Nations Unies ont un rôle à jouer dans l'édification d'un ordre, sinon nouveau, du moins différent, au sein de la société de ce pays.

Comme on peut le constater, le projet de résolution n'est ni très ambitieux ni très onéreux. C'est une petite manifestation de l'expression de solidarité dont le peuple

guatémaltèque a besoin pour lancer, à partir d'une base ferme, sûre et fiable, cette nouvelle étape de son histoire en tant que nation libre, indépendante et démocratique.

Le Mexique lance un appel sincère et profond à tous les membres du Conseil de sécurité pour qu'ils adoptent ce projet de résolution. Ils donneraient ainsi une nouvelle preuve de leur détermination de s'acquitter complètement de la responsabilité primordiale que nous leur avons confiée : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La paix au Guatemala n'est pas une question régionale. C'est une question qui concerne tous les Membres des Nations Unies.

C'est dans cet esprit et dans ce contexte que le Gouvernement mexicain espère que ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité, en tant qu'expression manifeste de l'appui ferme de la communauté internationale aux efforts qui ont permis de mettre fin au dernier conflit qui a ensanglanté le continent américain.

Monsieur le Président, je ne saurais conclure mon intervention sans vous féliciter très sincèrement tant pour l'élection récente de votre pays comme membre non permanent du Conseil de sécurité que pour votre accession à la présidence au cours du premier mois de votre mandat. Ma délégation tient également à exprimer sa reconnaissance au Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est acquitté de ses fonctions avec beaucoup de savoir-faire durant le mois de décembre dernier, à un moment particulièrement délicat pour notre Organisation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Mexique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Espagne, à qui je donne la parole.

M. Laclaustra (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je voudrais dire aussi que ma délégation souscrit entièrement à la déclaration faite, au nom de l'Union européenne, par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le 29 décembre 1996, le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) ont signé l'Accord final sur une paix solide et durable,

mettant ainsi fin à un conflit sanglant et ouvrant un nouveau chapitre dans l'histoire du Guatemala. Ce jour-là a vu également l'entrée en vigueur de la série complète des accords de paix conclus à l'issue d'un processus de négociation durant lequel les parties, aidées par la précieuse médiation des Nations Unies et l'appui du Groupe des pays amis, ont démontré leur ferme attachement à la paix.

Le moment est venu de mettre en oeuvre les accords conclus et d'appliquer la volonté des parties et le souhait de tout le peuple guatémaltèque de jeter les bases d'une paix solide et durable, qui doit être garantie par l'appui continu de la communauté internationale et des Nations Unies en particulier.

L'Accord sur le cessez-le-feu définitif, signé à Oslo, est l'un des piliers qui garantiront l'édification de la paix au Guatemala au moyen de la vérification du cessez-le-feu, de la séparation des forces, du désarmement et de la démobilisation des combattants de l'URNG. Le mécanisme de vérification de cet accord, comme des autres accords signés entre les parties, a été confié aux Nations Unies.

Dans son rapport du 17 décembre 1996 et ses additifs des 23 et 30 décembre, le Secrétaire général souligne la nécessité du déploiement, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, pour une période de trois mois, de personnel militaire des Nations Unies composé de 155 membres, qui serait rattaché à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et de respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA).

Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi et que l'Espagne a coparrainé avec les autres pays membres du Groupe des pays amis autorisera ce déploiement et permettra que ce qui a été obtenu lors du processus de négociation entre les parties commence à se traduire concrètement sur le terrain.

Avec la décision qu'il est sur le point de prendre, le Conseil de sécurité doit une fois encore exercer la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que confère à ses membres la Charte des Nations Unies. C'est ainsi que la présence d'observateurs militaires des Nations Unies au Guatemala permettra de vérifier le respect de l'Accord sur le cessez-le-feu définitif et de faire de l'Amérique centrale une région exempte de conflits, un authentique espace de paix, de liberté et de démocratie.

Ma délégation tient à souligner que l'Espagne est disposée à assumer sa part de responsabilité collective grâce à une contribution importante de contingents à cette composante militaire de la MINUGUA.

Le ferme engagement de l'Espagne et du reste du Groupe des pays amis conserve toute sa vigueur en cette nouvelle phase prometteuse de réconciliation, de reconstruction et de développement, dans un climat de paix, de liberté et de démocratie, qui commence pour le peuple guatémaltèque. J'en veux pour meilleures preuves la participation du Président du Gouvernement espagnol, José María Aznar, à la cérémonie de signature de l'Accord final sur une paix solide et durable, et la coopération bilatérale que les autorités espagnoles ont décidé d'accroître considérablement pour continuer d'aider le Guatemala.

J'achèverai en rappelant que c'est à Madrid qu'a été signé, le 12 décembre 1996, l'un des importants accords conclus entre les parties, à savoir l'Accord sur les conditions de base de l'intégration de l'URNG à la vie politique du pays. À cette occasion, mon pays a également organisé un atelier de réflexion sur la réinsertion et la démobilisation au Guatemala, qui a permis de formuler des idées et des propositions destinées à garantir que la communauté internationale puisse répondre aux demandes des parties et aux impératifs immédiats de la mise en oeuvre des accords de paix sur ce plan crucial.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Ramirez (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence et, au nom de ma délégation, de vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions qui, nous en sommes certains, sera caractérisé par l'efficacité et la transparence.

De même, nous félicitons le Représentant permanent de l'Italie pour le travail remarquable — que nous tenons à saluer — qu'il a effectué au mois de décembre et pour tous les efforts que lui-même et sa délégation ont faits.

J'aimerais évoquer l'Accord final sur une paix solide et durable, qui a été signé à Guatemala le 29 décembre 1996 entre le Gouvernement et l'Unidad Revolucionaria

Nacional Guatemalteca (URNG), accord mettant fin à un conflit où a été plongé pendant plusieurs décennies un pays qui occupe une place importante en Amérique centrale. Pour nous, il ne fait aucun doute que cet accord permettra d'inverser les conséquences politiques, institutionnelles, économiques et sociales de ce conflit.

De même, la matérialisation de l'Accord de paix guatémaltèque rendra possibles la consolidation et la stabilisation démocratiques dans la région et jettera ainsi les bases d'une société où prévalent la paix, la liberté, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, la justice et un développement durable.

Ce sont tous ces efforts, réalisés conjointement par le peuple guatémaltèque, les dirigeants politiques engagés dans le processus de négociations de paix, les Nations Unies, le Groupe des pays amis et les fonctionnaires dont la tâche a été tellement ardue, qui ont permis que la communauté internationale se félicite aujourd'hui de l'aboutissement de cette étape.

Néanmoins, le processus n'est pas encore terminé puisqu'il faut assurer un suivi des accords conclus. Dans ce contexte, les mesures de suivi des Nations Unies prennent toute leur importance. Ainsi, la surveillance du cessez-le-feu, la séparation des forces, le désarmement et la démobilisation des combattants de l'UNRG représentent-ils autant de défis qu'il faudra relever.

Pour y parvenir, nous appuyons pleinement la proposition que le Secrétaire général a formulée dans son rapport du 17 décembre et qui tend à mettre en place une composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Nous estimons que les prévisions et les plans établis par le Secrétaire général pour cette mission sont judicieux et présentés de manière adéquate dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. L'adoption de ce projet de résolution permettrait de surmonter des difficultés et des préoccupations bien compréhensibles.

L'Argentine coparraine le présent projet de résolution car elle appuie sans réserve les efforts de paix du Guatemala et veut continuer d'aider ce pays par des mesures pratiques. La présence d'éléments de police civile, dépêchés par le Gouvernement espagnol depuis 1995, témoigne de notre attachement à cette cause.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il a eues pour moi et pour mon prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) : Il y a moins de deux semaines, le Ministre des affaires étrangères du Canada, en compagnie de l'ancien Secrétaire général et de nombreux autres partisans de la paix au Guatemala, assistait au Guatemala aux cérémonies de signature d'un Accord de paix définitive et durable destiné à mettre fin au conflit civil vieux de plus de 35 ans dans ce pays. Nous saluons cet événement. Nous sommes aussi conscients, tout comme les parties guatémaltèques aux accords de paix et la population du Guatemala, qu'il y a beaucoup à faire — et à faire vite — afin de parvenir à une réconciliation nationale totale.

La question fondamentale qui se pose aujourd'hui est de savoir comment la communauté internationale peut aider les Guatémaltèques à s'inculquer une culture de paix sociale. Après des décennies de conflits, de méfiance et de très grande insécurité, il est urgent d'instaurer une sécurité durable au Guatemala, incluant les droits de la personne et les libertés fondamentales, la primauté du droit, la bonne gestion des affaires publiques, le développement durable et l'équité sociale. Ce sont là des éléments qui sont tout aussi importants que les aspects militaires de l'Accord de paix.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada estime que nous en sommes maintenant rendus à un point critique et que les mesures de consolidation de la paix envisagées dans les accords du Guatemala doivent être rapidement mises en oeuvre pour ne pas perdre la vitesse acquise. Nous devons contribuer à mettre en place les conditions qui permettront au Guatemala de prendre en main son propre destin et de s'atteler aux tâches importantes de reconstruction sociale, politique et économique qu'il s'est fixées dans les accords de paix.

La mise en oeuvre du cessez-le-feu, la séparation des forces ainsi que le désarmement et la démobilisation des combattants de l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) sont au nombre des tâches urgentes à accomplir. La réintégration des anciens combattants à la vie civile est peut-être l'élément le plus crucial de la consolidation de la paix, parce que nous n'aurons pas de paix durable sans cette réintégration et parce que ces anciens rebelles

doivent assurer leur participation à la construction du nouveau Guatemala.

Pour aller de l'avant, nous notons avec plaisir que le Conseil de sécurité envisage un projet de résolution qui comprend le mandat d'une composante militaire qui serait ajoutée à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Le Canada appuie avec enthousiasme cette initiative et se tient prêt à offrir des observateurs militaires à cette mission des Nations Unies.

Le Canada reconnaît le caractère historique des accords de paix signés par le Gouvernement du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG). C'est la dernière étape du processus de paix en Amérique centrale, processus que le Canada a appuyé par divers moyens directs et matériels. Nous assurons les parties en cause et la population du Guatemala que le Canada continuera de les soutenir activement au fur et à mesure qu'ils exécuteront le règlement de paix.

Je voudrais aussi rendre hommage au travail de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) et du Modérateur des Nations Unies, Jean Arnault, qui ont tous les deux joué un rôle essentiel dans la conclusion des accords de paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume-Uni se réjouit sincèrement de la signature de l'Accord de paix final entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) à Guatemala City le 29 décembre 1996. L'Accord marque la fin de 36 années de conflit et le point culminant d'un processus de négociation long et complexe. Nous rendons hommage aux deux parties, qui ont démontré que moyennant la volonté politique, on arrive à bout des conflits les plus irréductibles. Nous louons également le rôle de l'équipe de médiation de l'Organisation des Nations

Unies, qui a travaillé sans relâche à la réalisation de ce succès.

Les bases d'une paix durable au Guatemala ont été jetées. Une période de réconciliation et de reconstruction est maintenant nécessaire pour garantir une paix durable pour ce pays. L'application de l'Accord ne sera pas facile. Il est essentiel que, à ce moment crucial, la communauté internationale et ce Conseil, en particulier, montrent qu'ils sont bien décidés à soutenir le processus de réconciliation au Guatemala.

Le Royaume-Uni, ainsi que — je crois le comprendre — tous les autres membres du Conseil, conviennent avec le Secrétaire général qu'un déploiement rapide d'observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies est nécessaire pour vérifier le cessez-le-feu. Le groupe d'observateurs est chargé d'une mission claire et a une stratégie de repli ainsi que le consentement des parties. L'autorisation d'un tel déploiement est clairement de la responsabilité du Conseil. C'est pourquoi, en tant que l'un des auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis, le Royaume-Uni votera en faveur de son adoption, et nous espérons fermement qu'il sera effectivement adopté pour les raisons objectives que le déploiement proposé est nécessaire et souhaitable. Nous devons tous être à la hauteur de nos responsabilités de Conseil de sécurité à cet égard.

Nous espérons que les deux parties à l'Accord respecteront intégralement leurs engagements, et coopéreront pleinement avec l'Organisation des Nations Unies à la vérification du cessez-le-feu et à la démobilisation des combattants.

Le Royaume-Uni est depuis longtemps un ferme partisan du processus de paix en Amérique centrale. Nous avons pris part activement au dialogue de San José entre l'Union européenne et les États d'Amérique centrale. Nous continuerons à travailler pour garantir une contribution effective de l'Union européenne à la consolidation de la démocratie au Guatemala. Avec d'autres membres du Conseil de sécurité, nous promettons notre appui total au peuple du Guatemala qui a si longtemps souffert. Il a laissé son passé derrière lui; faisons tout notre possible pour faire en sorte qu'il jouisse maintenant d'un avenir pacifique et prospère.

M. Monteiro (Portugal) : Depuis des siècles, le Portugal maintient avec l'Amérique centrale des liens très forts. C'est donc avec une particulière satisfaction que mon pays a accueilli la signature, le 29 décembre dernier, de l'Accord final de paix entre les représentants du Gouvernement

guatémaltèque et de l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca. Nous croyons que la paix, la réconciliation nationale et le développement économique sont maintenant à la portée du peuple guatémaltèque.

Cet accord final, avec l'ensemble des accords signés à Madrid, Mexico, Oslo et Stockholm, garantira la fin définitive du conflit interne au Guatemala, qui a été le plus long en Amérique centrale.

Les conséquences de cet accord ne se limitent pas au Guatemala. Elles ont une signification particulière dans le contexte du processus global d'évolution qui est en marche en Amérique centrale et peuvent devenir une importante contribution pour la cause de la paix, de la démocratie, de la stabilité et du développement économique dans la région.

Pendant ces dernières années, les Nations Unies ont joué un rôle très important au Guatemala. Je souhaite aujourd'hui louer les efforts patients et constructifs du Secrétaire général, du Groupe des amis du processus de paix au Guatemala, du système des Nations Unies dans son ensemble, et à toutes les autres institutions internationales, qui ont soutenu et continuent de soutenir le processus de paix.

Nous espérons que la démocratie et le respect des droits de l'homme continueront à être consolidés au Guatemala. Le Portugal se réjouit de ces développements et tient aussi à adresser des remerciements particuliers aux hommes et aux femmes qui forment la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Depuis novembre 1994, lorsque la Mission a été établie dans le cadre des négociations de paix, ils ont vérifié le respect de l'Accord global sur les droits de l'homme au Guatemala signé par les parties, ainsi que certains aspects de l'Accord sur l'identité et les droits des peuples indigènes, de portée capitale.

La présence de la MINUGUA a été fondamentale, insérée qu'elle était dans un processus de paix visant à mettre fin à un conflit qui a affligé le peuple du Guatemala pendant les 35 dernières années. La MINUGUA a joué un rôle indispensable et exemplaire pour le rétablissement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme en ce pays. Nous espérons que, dorénavant, toutes les minorités nationales pourront participer pleinement à la construction d'une société libre et démocratique au Guatemala, où la justice sociale sera une réalité.

Le Portugal considère que la communauté internationale a le devoir de répondre positivement aux demandes des deux parties guatémaltèques, en fournissant les moyens adéquats pour vérifier le cessez-le-feu, la séparation des forces, le désarmement et la démobilisation des forces de l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca. Il s'agit, ainsi, d'aider et d'encourager les parties à respecter leurs engagements selon les accords signés.

L'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis et coparrainé par le Portugal serait une contribution essentielle à la paix et la réconciliation nationale tout en donnant suite aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général.

On ne peut surestimer la responsabilité primordiale et le rôle fondamental que tant le Gouvernement que l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca doivent continuer d'assumer pour honorer leurs engagements mutuels dans la poursuite de la consolidation de la paix, de la démocratie et de la stabilité dans le pays à long terme.

Le Portugal croit fermement que le processus de paix guatémaltèque est un exemple à suivre par des peuples et des pays se trouvant dans des situations similaires partout dans le monde. Nous sommes certains que les deux parties et le peuple du Guatemala seront à la hauteur de ce défi.

M. Dejammet (France) : La signature de l'Accord de paix au Guatemala le 29 décembre dernier marquera l'histoire de l'Amérique centrale. Le conflit du Guatemala, le plus ancien dans cette zone, durait depuis plus de 40 ans. Son règlement représente l'aboutissement d'un processus engagé à Esquipulas en 1987 et qui a permis de parvenir à un règlement des conflits dans les autres pays de la région, notamment en El Salvador et au Nicaragua.

Les Nations Unies ont joué un rôle central dans ce processus. Elles ont assumé ce rôle avec succès au Guatemala pour la négociation des différents accords qui constituent le cadre de paix.

Un hommage sincère est dû à ce titre aux efforts du Secrétaire général. Je mentionnerai également, comme l'a fait tout à l'heure l'Ambassadeur du Mexique, la contribution particulière du Médiateur des Nations Unies, M. Jean Arnault.

Il est normal que les parties guatémaltèques se soient tournées vers les Nations Unies pour leur demander de superviser la mise en oeuvre de ces accords. Car, bien évidemment, si nous souhaitons adresser des vœux et des

félicitations, c'est d'abord et avant tout au peuple du Guatemala que nous devons le faire. La MINUGUA a déjà été chargée par l'Assemblée générale de superviser les aspects des accords relatifs aux droits de l'homme. En ce qui concerne les aspects militaires, le Secrétaire général a proposé au Conseil de sécurité de créer une unité d'observateurs dotée d'un mandat de trois mois et placée auprès de la MINUGUA.

Nul ne peut douter que cette proposition corresponde, comme cela vient d'être signalé et souligné, à la mission des Nations Unies et à la compétence du Conseil de sécurité, et aux responsabilités de ses membres. C'est pourquoi la France a apporté son soutien à cette proposition. Elle votera, en conséquence, en faveur du projet de résolution soumis au Conseil dont nous savons que, sur le fond, il reçoit le plus large assentiment.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Mon gouvernement se félicite chaleureusement de la signature de l'Accord final sur une paix solide et durable entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) à Guatemala, le 29 décembre 1996. Nous sommes heureux de voir que le conflit armé le plus long et le plus destructeur en Amérique centrale — de même que les souffrances indescriptibles subies par le peuple guatémaltèque — se soit enfin achevé de façon pacifique. Nous exprimons nos sincères félicitations au Gouvernement et au peuple guatémaltèques à l'occasion de cet événement décisif dans l'histoire de leur pays.

Nous félicitons les parties concernées pour leur ferme attachement à la paix et l'esprit de compromis, sans lesquels les négociations n'auraient pu être menées à terme. Nous tenons également à rendre hommage au Secrétaire général, au Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala et au système des Nations Unies dans son ensemble pour l'aide inestimable qu'ils ont fournie aux parties intéressées dans leur recherche d'une paix solide et durable.

L'Amérique centrale tout entière peut s'enorgueillir de ce succès remarquable. Avec la fin du conflit au Guatemala, la région, pour la première fois depuis près de 30 ans, vit en paix et peut librement poursuivre sa marche vers la démocratie et le développement.

Nous pensons que le processus de paix au Guatemala a prouvé que même dans le sillage d'un conflit civil grave, la paix et la démocratie ne sont pas des objectifs inaccessibles à condition que les parties intéressées fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour faire la paix et soient

appuyées dans leurs efforts par leurs voisins dans la région, les Nations Unies et la communauté internationale tout entière. Le rôle de l'ONU dans le processus de paix a été particulièrement remarquable. Comme ailleurs en Amérique centrale, l'ONU a, tout au long du conflit au Guatemala, joué un rôle indispensable en encourageant la paix, en mettant pour ce faire à la disposition des parties ses bons offices et en créant, en 1994, la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Tout récemment, en prévision de la conclusion historique de l'Accord de paix final, l'Assemblée générale a prorogé le mandat de la MINUGUA jusqu'au 31 mars 1997, montrant clairement ainsi la volonté de la communauté internationale de conserver son appui politique au processus de paix au Guatemala.

Malgré les progrès remarquables réalisés jusqu'à présent, le Guatemala n'est pas encore au bout du chemin qui doit le mener à une paix et à une stabilité durables et à long terme, et il se heurtera encore sans doute à des difficultés. La tâche la plus importante dans les jours à venir sera de veiller à la mise en oeuvre de tous les accords auxquels les parties ont librement souscrit. Il va sans dire que la paix et la réconciliation convenues sur le papier ne peuvent se concrétiser qu'à condition que les deux parties assument pleinement leurs obligations au titre des accords de paix.

Avec la signature de l'Accord final de paix en décembre dernier, l'ensemble des accords de paix est maintenant pleinement en vigueur. Compte tenu du caractère global de tous ces accords, leur application représente un défi majeur, non seulement pour les parties elles-mêmes, mais aussi pour l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble. Si nous encourageons le Gouvernement guatémaltèque et l'URNG à profiter de l'élan présent pour prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre pleinement en oeuvre l'ensemble des accords de paix, nous pensons toutefois que l'ONU doit aussi aider à consolider les progrès historiques réalisés sur la voie d'une paix durable au Guatemala.

Il était prévue depuis longtemps que la vérification des aspects militaires de l'Accord de paix exigerait le déploiement d'observateurs militaires. Vu que la série globale des accords de paix est entrée en vigueur et que les parties ont demandé le déploiement d'une mission de vérification de l'ONU, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général relative à l'adjonction d'un groupe d'observateurs militaires à l'opération existante de la MINUGUA. Nous pensons que les dimensions recommandées du déploiement permettraient effectivement d'exécuter les tâches qui lui

seraient confiées, à savoir la vérification du cessez-le-feu, la séparation des forces, et le désarmement et la démobilisation des combattants de l'URNG.

C'est pourquoi ma délégation votera pour le projet de résolution autorisant l'adjonction à la MINUGUA, pour une période de trois mois, d'un groupe de 155 observateurs militaires et du personnel médical nécessaire.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation se félicite chaleureusement de l'Accord final signé le 29 décembre 1996 entre le Gouvernement du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) et de ce que les deux parties sont enfin unies dans leur volonté d'assurer une vie paisible et stable à leur pays.

Nous félicitons les adversaires d'hier de leur courage et de leur vision, mais c'est le peuple guatémaltèque qui devrait le premier être félicité. La fin de la guerre et la volonté des parties de mettre en oeuvre leurs accords créeront assurément un environnement favorable au renforcement de la démocratisation, à la reprise économique et à la promotion de la primauté du droit.

Je pense qu'il n'est pas injuste de dire que la communauté internationale en général et les Nations Unies en particulier méritent d'être félicitées pour avoir aidé les parties dans leurs efforts visant à résoudre pacifiquement le conflit et mettre en place un cadre au sein duquel elles ont convenu de coopérer. Dans ce contexte, ma délégation se félicite vivement de la contribution faite par la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA).

De l'avis de ma délégation, l'assistance continue de l'ONU est indispensable à la mise en oeuvre complète des accords de paix au Guatemala. Cela s'applique aussi — et peut-être surtout — à l'Accord sur le cessez-le-feu définitif signé à Oslo le 4 décembre 1996 et aux mesures de vérification connexes. Nous pensons que compte tenu des précédents investissements de la communauté internationale dans le processus de paix au Guatemala, nous ne pouvons manquer de réagir favorablement à la demande des parties de confier à une équipe d'observateurs militaires des Nations Unies la tâche de vérification dudit accord.

Par conséquent, ma délégation votera pour le projet de résolution autorisant l'adjonction à la MINUGUA d'un

groupe d'observateurs, tel que recommandé par le Secrétaire général.

Enfin, je voudrais rendre hommage aux membres du Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala pour le rôle qu'ils ont joué dans l'élaboration du projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Osvald (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : La signature de l'Accord de paix à Guatemala le 29 décembre 1996 met fin à 36 ans d'un amer conflit. Le Guatemala a enfin maintenant la possibilité de consacrer ses énergies au développement pacifique à long terme, de concert avec les autres pays de la région de l'Amérique centrale. Depuis les années 70, la Suède a oeuvré en faveur de la démocratie et de la paix en Amérique centrale et a joué un rôle actif dans les événements qui ont conduit à l'Accord de paix historique au Guatemala. Le Gouvernement suédois a été honoré d'accueillir la cérémonie de signature de l'accord sur les réformes constitutionnelles et le régime électoral à Stockholm en décembre dernier. La Suède s'est engagée à fournir des contributions substantielles à l'appui des tâches importantes que sont la démobilisation et la réintégration des anciens combattants dans la société. La Suède participe à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). La Suède contribue également de façon importante aux fonds de la MINUGUA pour l'édification institutionnelle.

Les Nations Unies ont joué un rôle essentiel en posant les bases de la paix au Guatemala grâce aux efforts de la MINUGUA, du Bureau s'occupant du Guatemala au Secrétariat et, bien entendu, du Modérateur des Nations Unies, M. Jean Arnault. Le Groupe des pays amis du Guatemala a également contribué de façon importante au processus de paix. L'Accord sur le cessez-le-feu définitif charge expressément l'ONU de la vérification des aspects militaires de l'Accord de paix. Comme l'a proposé le Secrétaire général, cette tâche devrait être accomplie par l'adjonction à la MINUGUA d'un groupe d'observateurs militaires et d'un personnel médical. Conformément à la pratique des Nations Unies, cette composante devrait être autorisée par un mandat du Conseil de sécurité. Voilà un cas où le Conseil de sécurité est appelé à exercer sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il importe que ce projet de résolution soit adopté par le Conseil. Il jouit du plein appui de la Suède.

L'Accord de paix guatémaltèque est de nature pluridimensionnelle. C'est un bon exemple de la façon dont

l'application pratique d'un concept plus large de sécurité peut créer la base d'une évolution pacifique. En plus du cessez-le-feu et des dispositions militaires, l'ensemble des accords de paix comprend des accords relatifs aux questions constitutionnelles, sociales et économiques, aux droits de l'homme ainsi qu'à l'identité et aux droits des populations autochtones. Il convient que la vérification soit confiée à une opération pluridimensionnelle des Nations Unies. Les contributions des différentes parties du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), seront d'une importance capitale s'agissant d'appuyer l'application des accords de paix. La coordination entre toutes les organisations et institutions internationales qui appuient le processus de paix est essentielle.

Il convient de rendre particulièrement hommage aujourd'hui aux parties guatémaltèques elles-mêmes; elles ont fait avancer le processus de paix et seront responsables de son succès. La mesure du succès final de ce processus de paix guatémaltèque dépendra, bien entendu, de l'application des accords de paix dans tous leurs aspects — militaires et civils. La décision que nous sommes appelés à prendre rehausserait la contribution des Nations Unies à l'aide apportée aux parties dans cette entreprise.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : La signature de l'ensemble des accords de paix sur le Guatemala, dont le dernier est l'Accord final sur une paix solide et durable signé le 29 décembre 1996, représente un jalon important des efforts entrepris par les Nations Unies en faveur de la paix et de la stabilité dans un pays ravagé par les disputes et les hostilités. L'Égypte se félicite de nouveau de la signature de ces accords et félicite le peuple du Guatemala de ce succès. L'Assemblée générale a, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans le processus de rétablissement de la paix au Guatemala en adoptant de nombreuses résolutions et décisions, dont la plus importante est la résolution 48/267 de l'Assemblée générale, demandant la création de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Cette mission a supervisé avec succès et compétence tous les efforts qui ont mené à la conclusion des accords et qui ont été couronnés par l'Accord de paix final.

Nous tenons également à remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs de leurs efforts, qui ont augmenté les chances de conclusion de l'Accord. Le Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) demandent maintenant à l'ONU de vérifier la mise en

oeuvre de tous les accords qu'ils ont négociés avec l'aide des Nations Unies. Le Conseil de sécurité se doit d'apporter sa contribution afin d'accroître les chances de mise en oeuvre de ces accords en adoptant le projet de résolution dont il est saisi aujourd'hui.

La délégation égyptienne appuie toutes les dispositions du projet de résolution, et nous voterons pour. L'Égypte estime que toute demande adressée par un État au Conseil de sécurité aux fins de superviser l'application d'un accord de paix négocié avec l'aide de l'Organisation mérite une réponse positive, en particulier quand cette réponse est conforme à la responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales du Conseil de sécurité. Bien que nous comprenions les circonstances entourant la négociation du projet de résolution, nous espérons que cela n'empêchera pas le Conseil d'adopter le projet de résolution et d'assumer ainsi pleinement ses responsabilités pour ce qui est d'aider le Guatemala à instaurer la paix et la sécurité conformément à l'Accord de paix.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes encouragés par le fait qu'une des guerres les plus longues menées dans cette région touche finalement à sa fin, et à cet égard nous nous félicitons de l'Accord signé en décembre. Nous sommes particulièrement conscients de la participation de l'ONU au processus de paix au Guatemala ainsi que de l'utilité et du succès de cette participation jusqu'à présent. Le rapport du Secrétaire général sur l'état actuel du processus de paix prévoit nettement un rôle pour l'Organisation des Nations Unies dans la vérification des accords de paix négociés avec son assistance. En conséquence, ma délégation, ayant examiné les recommandations du Secrétaire général, est d'avis qu'un renforcement des pouvoirs de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), pour qu'elle puisse s'acquitter de tâches additionnelles de vérification qui lui sont confiées par l'Accord de cessez-le-feu, est essentiel pour la mise en oeuvre finale de cet accord.

À cet égard, ma délégation a pris note de la confirmation par le Secrétaire général de la mise en place du mécanisme de surveillance de la préparation des points de rassemblement pour accueillir les combattants de l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG). Nous avons également noté que le paragraphe 16 du rapport réaffirme que les deux parties désirent que les aspects militaires du règlement de paix soient mis en oeuvre le plus tôt possible. En conséquence, nous sommes fermement convaincus que l'appui de la communauté internationale aux

efforts des Guatémaltèques dans leur quête de la paix devrait être immédiat et sans équivoque et ne doit pas sembler chanceler à cette étape critique. Le Kenya votera donc pour le projet de résolution.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : L'Accord sur le cessez-le-feu définitif, signé à Oslo le 4 décembre 1996 entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG), est l'aboutissement heureux d'un long processus caractérisé par une série d'accords de paix signés notamment à Madrid, Mexico, Oslo, Stockholm et, finalement, à Guatemala le 29 décembre 1996. C'est assurément le début d'une ère nouvelle et la consécration des efforts conjugués des protagonistes eux-mêmes, mais aussi de ceux des pays de la région et de l'ensemble de la communauté internationale.

L'Organisation des Nations Unies a toujours suivi avec une attention particulière et un intérêt soutenu la situation au Guatemala, laquelle constituait, de l'avis de tous, une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales et, par voie de conséquence, pour l'ensemble des membres de la communauté internationale.

L'Assemblée générale — il convient de le rappeler —, agissant en conformité avec les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, a toujours joué un rôle central en vue de promouvoir la paix au Guatemala et a créé à cet effet la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA).

Le Conseil de sécurité, conscient de l'importance de la paix en Amérique centrale pour le reste du monde, a pour sa part — et ce depuis 1983, au travers de sa résolution 530 (1983) — tenu à rendre hommage aux pays membres du Groupe de Contadora pour leurs efforts inlassables tendant à faciliter le retour définitif de la paix et de la stabilité dans leur région. C'est dire combien il est opportun, judicieux et au demeurant conforme à son mandat que le Conseil de sécurité ait décidé de consacrer, 14 ans après l'adoption de la résolution susmentionnée, un débat à la situation nouvelle au Guatemala.

Les différents rapports du Secrétaire général consacrés à cette question d'importance, et dont nous lui sommes redevables pour leur clarté, nous donnent à la fois tous les éléments nécessaires pour une appréciation circonstanciée des faits et toutes les raisons de nous réjouir de l'avènement tant attendu de la paix au Guatemala. C'est ainsi que ma délégation accueille avec beaucoup de satisfaction l'accord

auquel les parties au conflit sont parvenues, lequel accord, en prévoyant un cessez-le-feu définitif, ouvre des perspectives nouvelles pour la paix, la stabilité et le développement d'un pays dont la population a souffert pendant trop longtemps des affres d'une guerre qui a duré des décennies, 35 ans pour être plus précis.

De l'avis de ma délégation, il est tout à fait naturel que la communauté internationale, dans sa globalité, et le Conseil de sécurité, en particulier, soutiennent sans réserve le processus de paix au Guatemala et prennent toutes les mesures à même de consolider ce processus et de favoriser la stricte application de l'Accord relatif au cessez-le-feu. Cet accord constitue un jalon important dans l'édification d'une société démocratique fondée sur la reconnaissance et le respect de sa composition plurielle et des droits de chacun de ses citoyens.

En rappelant que les négociations au Guatemala ont été à la fois longues et difficiles, ma délégation entend, ce faisant, mettre davantage en exergue la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité de répondre favorablement à la demande exprimée par le Secrétaire général dans son rapport en ce qui concerne le renforcement à brève échéance de la Mission des Nations Unies au Guatemala. L'adjonction à la MINUGUA d'un groupe d'observateurs militaires de même que d'un personnel médical adéquat nous paraît indispensable pour assurer que la paix au Guatemala devienne réalité. Il y a en effet des préalables et des étapes que les deux parties doivent franchir impérativement et sans délai afin de rendre possible l'application intégrale de toutes les dispositions prévues dans l'Accord de paix.

C'est donc maintenant, plus que jamais, que les acteurs de la vie politique au Guatemala, mais aussi et surtout le peuple du Guatemala, ont besoin de sentir la présence mais aussi de jouir du soutien concret de l'ONU pour échapper aux vicissitudes qui s'attachent au règlement de tout conflit de ce genre et mieux répondre à la nécessité de s'employer à surmonter les difficultés encore nombreuses et toutes les embûches. Le peuple du Guatemala, qui n'a jamais douté des Nations Unies, mérite notre appui indéfectible et toute notre solidarité.

Ma délégation exprime l'espoir que toutes les conditions seront remplies pour que la paix au Guatemala soit une paix définitive, une paix des braves, en un mot le retour à une vie normale et décente pour toute la population de ce pays. Oui, nous espérons que le cessez-le-feu, une fois entré en vigueur, sera respecté scrupuleusement par toutes les parties et que la séparation des forces aura lieu dans un esprit de coopération et d'entente mutuelle. Le désarmement

de l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG), dans les conditions prévues par l'Accord, est nécessaire, car il constitue la pierre angulaire pour établir et conforter la confiance entre les parties.

En ce qui concerne la démobilisation des combattants, il nous paraît essentiel de penser dès maintenant aux conditions qu'il faudra créer, à l'instar de cas similaires, pour favoriser leur réintégration dans la vie civile, qui ne sera possible qu'avec le concours effectif de la communauté internationale.

En se réjouissant de l'étape importante à laquelle les frères ennemis d'hier sont parvenus au Guatemala, ma délégation reconnaît et apprécie hautement la contribution des pays de la région qui ont déployé à la fois beaucoup d'énergie et de savoir-faire pour trouver, en s'inspirant des valeurs culturelles et des concepts politiques qui leur sont propres, les voies et les moyens conduisant à la paix définitive au Guatemala.

Il sied à cet égard d'associer, ici et maintenant, à cet hommage mérité, les Gouvernements espagnol, norvégien, suédois, l'ensemble de l'équipe des Nations Unies et tous ceux qui, en s'intéressant de près au sort du peuple du Guatemala, ont rendu possible le retour de la paix civile et favorisé la réconciliation nationale dans ce pays.

La Guinée-Bissau soutiendra tous les efforts tendant à préserver cette paix tant méritée par le peuple du Guatemala.

C'est dire que notre délégation votera en faveur du projet de résolution, un projet de résolution dont personne ici n'a discuté les mérites et dont l'adoption ne devrait rencontrer aucune opposition.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous entrons dans une phase cruciale de la lutte pour la paix au Guatemala. Au risque de nous répéter, nous nous devons de signaler que nous assistons à la fin d'une guerre civile qui a duré plus de 35 ans et fait plus de 100 000 victimes.

Les Nations Unies ont joué un rôle important dans le retour à une vie normale pour les citoyens de ce pays frère qui nous est cher, et l'Organisation a tout lieu d'en être fière.

Les deux parties au conflit guatémaltèque ont demandé une ultime intervention des Nations Unies pour consolider ce vaste et long effort de paix. Nous sommes certains

qu'une fois encore le Conseil de sécurité répondra à cet appel et autorisera l'envoi d'observateurs pour vérifier le processus de désarmement et de démobilisation des forces en conflit.

C'est un dernier effort qui est demandé à l'Organisation, et nous sommes tous conscients que, comparée à d'autres opérations de maintien de la paix qu'a déjà autorisées le Conseil, celle qu'il est demandé d'autoriser aujourd'hui est véritablement minime. Ce qui est demandé, c'est un groupe de 155 observateurs pour un coût inhabituellement bas pour ce type d'opération. Outre qu'il s'agit d'une opération nécessaire, c'est l'expression de la volonté politique du Conseil et de l'intérêt que celui-ci porte au processus de paix en Amérique centrale.

Nous pensons que le Conseil de sécurité et chacun de ses membres sont conscients de la responsabilité qui leur incombe de préserver la paix et la sécurité internationales et de la nécessité de mener à bien l'intervention des Nations Unies pour renforcer la paix au Guatemala et dans d'ensemble de l'isthme centraméricain.

Cela a été et continue d'être une question hautement prioritaire pour l'ensemble de l'hémisphère. Une fois la paix consolidée dans cette région, autrefois l'un des centres de préoccupation du Conseil et qui apparaît aujourd'hui comme une région de grandes espérances, il restera encore un chemin long et difficile à parcourir pour arriver au rétablissement de la coexistence démocratique et du bien-être économique. Notre pays a, dans la mesure de ses moyens, favorisé des programmes de coopération avec la région centraméricaine et est disposé à continuer de le faire.

Des millions de nos semblables, victimes depuis longtemps de souffrances et de privations, espèrent du Conseil qu'il les soutienne dans leur lutte pour la paix. Nous en appelons donc de nouveau ardemment aux membres du Conseil pour qu'ils assument leurs responsabilités vis-à-vis de ces gens qui souffrent et appuient un projet de résolution qui représente la dernière étape d'un long processus visant à faire solidement de l'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Intervenant au nom de mon pays, je voudrais dire que le Japon a en de nombreuses occasions exprimé l'espoir d'une conclusion rapide d'un accord qui mettrait fin à un conflit vieux de plusieurs décennies au Guatemala. Le Japon

se réjouit donc sincèrement de la signature par le Gouvernement du Guatemala et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) le 29 décembre de l'année dernière de l'Accord final sur une paix solide et durable. Les deux parties doivent être félicitées de leurs efforts courageux et de leur volonté de réaliser ce premier pas important et décisif vers la paix et la réconciliation nationale. Je voudrais ajouter que cet accord de paix est réellement d'une importance historique, en ce qu'il met fin au dernier conflit interne dans la région. Les populations d'Amérique centrale peuvent maintenant se consacrer à l'édification d'un avenir pacifique et prospère.

La participation de l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important, crucial en fait, dirai-je, pour amener les deux parties à la table de négociation et aboutir à cette réussite, nous rappelant une fois de plus la contribution précieuse que l'Organisation continue d'apporter au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également exprimer mon admiration pour la contribution apportée par le Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala pour promouvoir les négociations.

Le Japon espère vivement qu'une paix authentique et durable prendra durablement racine au Guatemala, et nous prions instamment le Gouvernement du Guatemala et son peuple d'unir leurs efforts pour réaliser la réconciliation nationale et le développement économique et social. Nous pensons que le déploiement d'un groupe de 155 observateurs militaires et de personnel médical sera utile pour renforcer la paix, et nous soutenons fermement donc le projet de résolution autorisant cette initiative. Ma délégation exprime sa reconnaissance sincère aux pays qui ont participé à la rédaction d'un projet aussi concis et efficace. Nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité, ce qui démontrera à la communauté internationale dans son ensemble que le Conseil de sécurité est réellement uni dans le soutien qu'il apporte à la consolidation de la paix au Guatemala et, en particulier, le rôle que l'Organisation des Nations Unies doit jouer dans ce processus.

Pour terminer, je voudrais profiter de cette occasion pour déclarer que le Gouvernement du Japon a suivi avec beaucoup d'intérêt et de préoccupation le processus de paix et de démocratisation au Guatemala. Lors des élections présidentielles, en novembre 1995, par exemple, le Japon a envoyé un observateur électoral et versé une contribution de 100 000 dollars à l'Organisation des États américains pour ses activités de surveillance des élections. Il a également envoyé deux observateurs électoraux lors des élections présidentielles qui ont eu lieu en janvier 1996. Le Japon

envisage de faire d'autres contributions, politique et financière, au processus de paix au Guatemala, compte tenu des besoins spécifiques du pays.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant au document S/1997/18.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Chine

S'abstiennent :

Néant

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, une voix contre et aucune abstention. Le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration à la suite du vote sur le projet de résolution.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Il est fort regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pu parvenir à un accord sur l'autorisation du déploiement d'une composante d'observateurs militaires auprès de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala, mission que nous appelons MINUGUA. Après 36 années de guerre, le peuple guatémaltèque a la chance de réaliser son riche potentiel. Le Gouvernement guatémaltèque, l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG), l'Organisation des Nations Unies, le Groupe des pays amis du Guatemala et d'autres ont consacré d'importantes ressources diplomatiques et financières pour restaurer

la paix au Guatemala. Nous regrettons que l'un des membres du Conseil n'ait pas été en mesure de donner aux intérêts plus larges de la paix et de la sécurité régionales la priorité qu'ils méritent.

Depuis qu'un gouvernement démocratique a été rétabli au Guatemala en 1985, les États-Unis ont appuyé un règlement négocié du conflit. Nous sommes fiers d'avoir fait partie du Groupe des pays amis depuis 1994, année où l'Organisation des Nations Unies a commencé à jouer un rôle de modérateur dans les négociations. La communauté internationale a fait de la paix au Guatemala une priorité. Les efforts déployés inlassablement par le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca, de concert avec la communauté internationale, ont maintenant porté leurs fruits. Le 29 décembre, à Guatemala, le Gouvernement guatémaltèque et l'URNG ont mis fin à leur longue et sanglante guerre civile, qui a coûté la vie à plus de 100 000 personnes. L'établissement d'une paix d'ensemble au Guatemala est une réussite extraordinaire. Il met un terme au dernier conflit en Amérique centrale et au plus ancien conflit dans l'hémisphère.

La tâche la plus urgente au Guatemala est de démobiliser 3 000 combattants de l'URNG et de faciliter leur retour à la vie civile. Malheureusement, cette instance n'a pas réussi à s'entendre sur la recommandation du Secrétaire général en faveur du déploiement d'un groupe d'observateurs militaires chargé de surveiller cette démobilisation.

L'URNG et le Gouvernement guatémaltèque conviennent de la nécessité d'une courte période de démobilisation permettant une réintégration rapide des combattants de l'URNG dans la vie civile productive. Les États-Unis et les autres amis du Guatemala continueront à rechercher les moyens d'y parvenir.

La reconstruction des infrastructures du Guatemala et la réconciliation au sein de la société guatémaltèque demanderont du temps et un soutien financier et moral international considérable. Les donateurs se réuniront à la fin du mois à Bruxelles pour coordonner l'assistance internationale au Guatemala. Les États-Unis ont déjà entrepris un ambitieux programme d'assistance après le conflit visant à fournir une aide supplémentaire de plusieurs millions de dollars en tant qu'élément d'un processus destiné à créer un Guatemala nouveau, pacifique et prospère.

En dépit du revers d'aujourd'hui, nous restons décidés à veiller à ce que ceux qui soutiennent la paix au Guatemala trouvent un moyen d'appuyer les nobles objectifs du processus de paix dans ce pays.

M. Berrocal Soto (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que mon pays prend la parole au Conseil de sécurité, je voudrais tout d'abord vous féliciter. Sous votre direction compétente, nous sommes entre les meilleures mains. C'est la conclusion à laquelle je suis parvenu après avoir travaillé avec vous depuis le 1er janvier 1997.

Ma délégation souhaite aussi saisir cette occasion pour vous remercier de votre très grande diligence, qui a permis aux consultations officieuses que nous avons depuis plusieurs jours de se terminer aujourd'hui et au Conseil de se prononcer, bien que de façon regrettable, sur l'envoi d'une mission d'observateurs militaires au Guatemala.

Nous remercions également vivement le Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala et le Secrétariat.

En tant que pays centraméricain, frère du Guatemala, le Costa Rica a fait sienne la tâche énorme entreprise par les Guatémaltèques pour parvenir à une paix ferme et durable. Il y a 10 ans, précisément au Guatemala, les Centraméricains ont pris la ferme décision de mener à bien un processus de négociation, conçu et décidé par nous, qui a abouti à la fin des conflits armés dans notre région, l'instauration de la paix, la consolidation de la démocratie, le respect des droits de l'homme et la réconciliation de nos peuples.

Au Guatemala, les Présidents des pays centraméricains ont effectivement souscrit en 1987 à une procédure visant à établir une paix ferme et durable en Amérique centrale, connue sous le nom d'Esquipulas II, qui a récolté les fruits des négociations précieuses menées avec la médiation du Groupe de Contadora pendant trois ans.

Depuis Esquipulas II, l'Amérique centrale, avec l'appui actif et solidaire de la communauté internationale, a entrepris d'immenses efforts de négociation politique et de dialogue dont les résultats sont visibles : la guerre a cessé au Nicaragua et en El Salvador et maintenant au Guatemala. Dans les cinq pays centraméricains, des gouvernements démocratiques ont été mis en place à la suite d'élections libres et pluralistes. Dans tous les pays de la région, le respect des libertés individuelles tend à se généraliser et l'état de droit constitue la base de l'organisation politique.

Dans ce scénario, créé par l'Amérique centrale, nos frères guatémaltèques ont mené à bien un important exercice de négociation et de réconciliation nationale qui a permis de parvenir à la paix, de mettre fin à un conflit

ancien, vieux de 35 ans et de réaliser une série d'accords politiques, économiques et sociaux visant la transformation et la modernisation de ce pays frère.

Le Guatemala non seulement a mis fin à la guerre, mais a accompli des progrès importants vers l'instauration d'une société largement pluraliste, multiethnique, respectueuse des droits de l'homme et dont l'objectif fondamental est, sur la base de la réconciliation nationale, la réalisation du progrès, du développement, de la justice et de l'équité pour tous ses habitants sans exception.

Pour mon pays, le fait que cet effort remarquable des Guatémaltèques a toujours bénéficié de l'appui précieux de la communauté internationale, exprimé, d'une part, par l'action solidaire du Groupe des pays amis — composé de la Colombie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Mexique, de la Norvège et du Venezuela — dans le contexte du processus de négociation, et, d'autre part, par les Nations Unies, dont la présence active a été essentielle dans la recherche d'une solution rapide au conflit et la création des conditions nécessaires au retour des réfugiés et des personnes déplacées, le respect des droits de l'homme et l'aide au développement, ainsi qu'en tant qu'expression de l'appui politique nécessaire à la poursuite des négociations de paix grâce à la médiation active et fructueuse du Secrétariat, est particulièrement satisfaisant.

Depuis plus de 10 ans, l'ONU appuie de façon claire et indéfectible, les efforts de paix centraméricains. Des résolutions répétées de l'Assemblée générale ont fourni l'appui politique nécessaire de même qu'un soutien aux activités en faveur du développement. De même, le Conseil de sécurité, de par sa propre compétence établie par la Charte, a accordé une attention constante à la situation centraméricaine et a réagi promptement aux besoins de l'Amérique centrale en matière de maintien de la paix, comme l'ont montré les opérations du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA).

Compte tenu de tout ce qui précède, ma délégation déplore profondément qu'en cette occasion — où le Costa Rica participe pour la première fois à un vote officiel du Conseil de sécurité —, et face à une situation totalement étrangère au processus de paix au Guatemala, une délégation ait exercé son droit de veto et qu'ainsi l'ONU ait perdu

une excellente occasion de jouer un rôle d'acteur principal et actif dans ce pays frère d'Amérique centrale.

L'exercice de ce veto est doublement regrettable compte tenu de que cette délégation a exprimé clairement et fermement qu'elle est d'accord avec les objectifs du projet de résolution et n'a aucune objection quant au texte présenté au Conseil de sécurité par le Groupe des pays amis et que nous avons coparrainé en même temps que d'autres pays membres.

La situation dans laquelle nous sommes à la suite de ce veto est gravement dommageable non pas pour le Guatemala ou l'Amérique centrale mais pour l'ONU. Le Gouvernement guatémaltèque et l'Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG) ont fidèlement exécuté tout ce qui a été conclu et établi dans les accords de paix. Dans le pire des cas concernant la mission d'observateurs militaires, nous sommes sûrs qu'il y aura des pays démocratiques amis qui seront disposés à s'acquitter des importantes fonctions qui auraient été confiées à cette mission si le Gouvernement guatémaltèque le leur demande. Pour l'ONU, au contraire, cela revient à perdre une occasion extraordinaire de faire valoir les objectifs de la Charte et de maintenir sa présence et son influence dans un processus de paix qui, heureusement, touche à sa fin et avec lequel non seulement le Guatemala, mais toute la région de l'Amérique centrale, met un point final à de nombreuses années de guerre, de mort et de destruction.

Il est particulièrement douloureux pour la délégation costaricienne de faire cette déclaration. Mon pays a joué un rôle actif et de premier plan dans le processus de paix centraméricain. Sans être partie aux conflits armés qui ont déchiré notre région au cours des deux dernières décennies, le Costa Rica était activement engagé dans les négociations qui ont finalement abouti à la paix et à la réconciliation nationale au Nicaragua et en El Salvador. Nous aurions été heureux aujourd'hui si avec notre vote le Conseil de sécurité avait adopté à l'unanimité l'envoi d'une telle mission d'observateurs militaires au Guatemala. Nous déplorons profondément que cela n'ait pas été possible. C'est dommage pour l'ONU.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Costa Rica des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie note avec une vive satisfaction que, après de longues années de conflit armé et d'instabilité, l'Amérique centrale est maintenant entrée dans

une ère de consolidation des processus de paix, de renforcement des institutions démocratiques et de redressement économique. C'est l'une des rares régions du monde qui ait récemment réalisé des progrès tangibles et réels dans le règlement des conflits internes. C'est en grande partie grâce aux efforts déployés par la communauté internationale et surtout par l'ONU que cela a été possible.

La signature entre le Gouvernement guatémaltèque et le mouvement rebelle Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca le 29 décembre 1996 de l'Accord relatif à une paix ferme et durable représente un événement important, marquant la fin d'un long conflit interne dans ce pays et le dernier foyer de résistance armée dans la région de l'Amérique centrale.

Nous sommes certains que la réalisation de la paix au Guatemala, après 36 ans de guerre civile, encouragera le renforcement de la stabilité et de la sécurité, non seulement dans ce pays, mais dans l'ensemble de l'Amérique centrale.

La Russie, qui a constamment préconisé un règlement politique ferme au Guatemala, estime que les efforts de la communauté internationale devraient maintenant être orientés vers le renforcement du processus de paix dans ce pays. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à continuer à déployer les efforts nécessaires pour créer des conditions extérieures favorables à l'achèvement positif de ce processus.

À juste titre, nous louons hautement les activités menées par le groupe de médiation des Nations Unies dans les négociations entre les parties guatémaltèques. Nous tenons à exprimer aux membres de ce groupe notre reconnaissance pour leur contribution à la réalisation de la paix au Guatemala.

Gardant à l'esprit les demandes adressées à l'ONU par les parties guatémaltèques, les recommandations du Secrétaire général et les avis du Groupe des pays amis du processus de paix guatémaltèque, la Russie appuie la proposition d'adjoindre, à titre temporaire, un groupe de 155 observateurs militaires pour une période de trois mois à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), avec un mandat unique clairement défini.

Voilà pourquoi la délégation russe a voté pour le projet de résolution. Nous regrettons qu'il ait été mis aux voix avec tant de hâte, au moment où les consultations sur la question auraient pu se poursuivre.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise vient de voter contre le projet de résolution dont nous étions saisis. Ce n'est pas une situation que nous avons souhaitée. Elle a été entièrement provoquée par les erreurs du Gouvernement guatémaltèque.

La Chine n'a cessé d'appuyer le processus de paix au Guatemala et les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale. Nous nous félicitons et nous nous réjouissons de l'Accord de paix conclu entre les deux parties au Guatemala, et nous espérons sincèrement que la paix et la stabilité prévaudront dans le pays.

Malheureusement, cependant, le Gouvernement guatémaltèque a, pendant quatre années consécutives, appuyé sans scrupule des activités visant à diviser la Chine à l'ONU, et ce en violation flagrante des buts et principes de la Charte des Nations Unies et au mépris des démarches répétées effectuées par le Gouvernement chinois. En outre, il était prêt à inviter, malgré les avertissements solennels du Gouvernement chinois, les autorités de Taiwan à la cérémonie de signature de l'Accord de paix au Guatemala, leur fournissant ainsi une occasion de mener des activités sécessionnistes contre la Chine.

Tous les États Membres ont la responsabilité incontournable de sauvegarder les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement guatémaltèque, en agissant comme il l'a fait, a foulé aux pieds les buts et principes de la Charte des Nations Unies, violé la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, empiété sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine, s'est ingéré dans ses affaires internes et a offensé le peuple chinois.

Les autorités guatémaltèques ne peuvent s'attendre à bénéficier de la coopération de la Chine au Conseil de sécurité alors qu'elles prennent des mesures qui portent atteinte à la souveraineté de la Chine et à son intégrité territoriale. Aucun processus de paix dans aucun pays ne doit être réalisé au détriment de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un autre pays.

Malgré les mesures prises par le Gouvernement guatémaltèque qui ont nui aux intérêts de la Chine, nous avons néanmoins fait des propositions raisonnables dans un esprit constructif et clairvoyant afin de trouver une solution appropriée à la question à l'examen. Nous avons espéré que le Gouvernement guatémaltèque prendrait éventuellement des mesures concrètes pour corriger ses erreurs. Cela montre pleinement la sincérité de la Chine. Cependant, le Gouvernement guatémaltèque a fait la sourde oreille et a persisté dans l'erreur, soulevant ainsi de sérieux obstacles à notre appui au projet de résolution. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement guatémaltèque doit être tenu pour responsable de toutes les conséquences qui découlent de ces actes.

Je tiens à réaffirmer la position de principe de la Chine sur la question de Taiwan. Il n'y a qu'une seule Chine dans le monde et le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légal représentant l'ensemble du peuple chinois. La question de Taiwan est une question de principe essentielle, qui a trait à la souveraineté de la Chine, à son intégrité territoriale et à la cause d'une réunification nationale. Elle relève entièrement des affaires internes de la Chine et ne tolère aucune ingérence extérieure quelle qu'elle soit. Le Gouvernement chinois refuse tout compromis sur cette question. Il est fermement déterminé à sauvegarder sa souveraineté en tant qu'État et son intégrité territoriale.

Enfin, je souhaite souligner que si le Gouvernement guatémaltèque est vraiment sincère, s'il est attaché à son processus de paix et prend des mesures pour lever les obstacles, la délégation chinoise pourrait reconsidérer l'autorisation du déploiement des observateurs militaires au Guatemala par le Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 35.